

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

---

- Les présentes conditions générales s'appliquent, aussi longtemps que sont en vigueur les mesures ordonnées par les autorités cantonales et fédérales en vue de protéger la population contre la maladie à Coronavirus (Covid-19), à la fourniture de prestations par le CIUN aux membres du corps intermédiaire et du corps étudiant de l'UniNE.
- Les [prestations](#) fournies pendant cette période, décrites sur les pages du CIUN du site Internet de l'Université sont celles que requière la poursuite des travaux académiques des membres de la communauté universitaire, à l'exclusion de celles pour les personnes extérieures et de celles qui ont un caractère strictement privé.
- Les [tarifs](#) applicables figurent également, à titre indicatif, sur les pages citées ci-dessus.
- Les commandes sont passées par voie électronique ou par téléphone, le CIUN étant actuellement fermé au public. Les déclarations sous forme de texte transmises par voie électronique sont assimilées à la forme écrite.
- Le membre de la communauté universitaire qui souhaite faire réaliser des travaux d'impression et de reliure (ci-après : la cliente ou le client) transmet les données par voie électronique au CIUN. L'UniNE n'est pas responsable de l'envoi, de la transmission ni de la réception des données ou des dommages qui en découlent. Si une commande est automatiquement effacée du système informatique de l'UniNE (par exemple à cause d'un filtre anti-spam), la cliente ou le client n'est pas informé-e.
- Les données fournies par la cliente ou le client (fichier \*.pdf) sont conservées sur les serveurs sécurisés de l'Université.
- L'Université n'est pas responsable en cas de perte accidentelle des fichiers envoyés par la cliente ou le client.
- Le CIUN ne fournit pas de bon à tirer.
- Sous réserve des présentes CG, les travaux d'impression à livrer sont décrits par le CIUN dans un courrier électronique au commanditaire avec la procédure de paiement ainsi que le montant à payer.
- L'envoi des documents est effectué après le paiement de la commande.
- La TVA est comprise dans le prix facturé.
- Les produits imprimés sont livrés en Suisse et dans l'UE par voie postale sans frais pour la ou le destinataire.
- Le travail d'impression réalisé doit être contrôlé dès réception par la cliente ou le client. Les éventuelles réclamations concernant la qualité et la quantité doivent être présentées dans les 7 jours qui suivent. A défaut le produit imprimé est réputé accepté et aucune réclamation ne peut plus être présentée.
- En présence d'un défaut ne permettant pas l'usage convenu du produit, le CIUN peut procéder à un nouveau tirage (avec ou sans reliure). L'Université décline toute responsabilité en cas de dommage dès que les documents sont confiés à la Poste suisse.

- Les textes à imprimer sont réputés complets et définitifs, le CIUN n'assurant ni la correction, ni la révision de documents ou de manuscrits, ni l'élaboration supplémentaire de supports de données ou de textes/images.
- Des divergences sont possibles, dans les limites usuelles dans la profession (p. ex. normes ISO et tolérances VISCOM conformément aux annexes, consultables sur [www.viscom.ch](http://www.viscom.ch)), en ce qui concerne la réalisation et les matériaux, notamment de l'exactitude de la coupe, de la fidélité de la reproduction à l'original, des tons et de la qualité du support d'impression (papier, carton, etc.).
- Si des tolérances sont imposées au CIUN par le fournisseur, celles-ci sont également valables vis-à-vis de la cliente ou du client.
- Le membre de la communauté universitaire qui passe commande de travaux d'impression auprès du CIUN confirme qu'il dispose de tous les droits de reproduction, de diffusion, de marque, etc. pour les prestations protégées par des droits d'auteur (documents sous forme d'images ou de textes, modèles, etc.). Cela vaut également pour les données d'archive enregistrées et leur réutilisation.
- Le CIUN décline toute responsabilité en cas de violation par le contenu du document imprimé des droits de personnalité ou de droits de tiers (droits d'auteur, droits de marque, droits de personnalité, droits de licence, secrets d'entreprise, etc.), dès lors qu'il n'en prend pas connaissance.
- Il en va de même en ce qui concerne les caractéristiques linguistiques, la grammaire, la syntaxe, les erreurs de contenu, l'état incomplet, les violations du droit dans les fichiers remis par la cliente ou le client.
- Il décline également toute responsabilité en cas de traitement ou utilisation non conformes des fichiers remis et de défauts qualitatifs du document imprimé en résultant.
- En outre, la cliente ou le client ne pourra réclamer de dommages et intérêts qu'en cas d'erreur intentionnelle ou de négligence grave de la part du CIUN.
- Les tribunaux ordinaires de la République et canton de Neuchâtel sont compétents pour juger les éventuels litiges entre la cliente ou le client et l'Université à laquelle le CIUN appartient. Le droit suisse s'appliquera.